

Spécialité : bâtiment, travaux publics et voirie, réseaux divers

Option : ouvrier en VRD

I. Connaissances théoriques de base

- Identifier les types de chantiers : voirie, chaussée, trottoir, réseaux divers...
- Savoir se situer : domaine public / domaine privé
- Connaître la nature des travaux : neuf, entretien, réparation...
- Identifier les types de revêtement : enrobé, béton, sous-couche, pavé, liant...
- Connaître l'outillage : bétonnière, tamis, auge, truelle, lisseuse, langue de chat, fer à joint, fer à boudin, fil à plomb, taloche, cordeau, martelet, mètre, niveau, équerre, règle métallique, massette...
- Identifier le mobilier urbain : potelet, barrière, borne, garde-corps, bancs, poubelles, abri-bus...
- Connaître la signalisation horizontale et verticale.
- Maîtriser les notions technologiques sur les divers matériaux utilisés en voirie (bitume, ciment, grès, dalle, pavé...).

II. Mise en œuvre

- Utiliser le matériel et l'outillage courants.
- Réaliser une intervention simple (réseaux et assainissement).
- Entretien des égouts, les bouches et les canalisations (entretien courant).
- Poser des bordures de trottoir.
- Effectuer des petites réparations des trottoirs et des chaussées.
- Réaliser un trottoir, un bateau...
- Confection d'un regard, d'un branchement.
- Altimétrie, utilisation de la nivelette (traçage simple).

III. Calcul, lecture de plan, prises de mesures et schéma

- Calculer une longueur, un périmètre, une surface et un volume.
- Faire des conversions de surfaces, de volumes.
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis.
- Prendre des cotes sur un chantier.
- Réaliser des tracés géométriques.
- Savoir lire et se repérer sur un plan de ville.

IV. Hygiène et sécurité du travail

- Nettoyer le chantier (finition), et entretenir le matériel.
- Rapatrier le matériel, les matériaux, les panneaux de signalisation.
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
 - sécurité liée aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité...) et à l'utilisation de l'outillage (blessure, coupure, brûlure, risque électrique...);
 - sécurité des installations (notions de matériels électriques), sécurité des personnes;
 - sécurité liée au métier : manutention de charges lourdes, risques liés à la coactivité, risques liés à l'usage de la voie publique.
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (baudrier, gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire, gilet de sécurité...).
- Avoir les gestes et postures adaptés.
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux (classement UPEC).
- Connaître les différents types d'extincteurs et savoir les utiliser.